



Règlement challenge gaspillage alimentaire

Règles générales et échéances :

- Le challenge gaspillage alimentaire est ouvert à tous les sites servis par la cuisine centrale de Cossé-Le-Vivien sur la base du volontariat ;
- La notion de gaspillage alimentaire dans le cadre du challenge a été définie de la manière suivante : « Il s'agit de toutes matières premières alimentaires achetées qui, à une étape du service ou à l'issue du repas, ont été jetées » ;
- L'inscription au challenge sera prise en compte en vous inscrivant par retour d'email au plus tard le vendredi 28 mars 2025 ;
- Le challenge se déroulera du 12/05/2025 au 23/05/2025 lors des services des repas du midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- Les pesées sont à renseigner obligatoirement sur le tableau des pesées transmis lors du mail de communication initiale ;
- Le tableau des pesées du challenge est à retourner au plus tard le Mercredi 28 mai à cuisinecentrale@cosse-le-vivien.fr

Règles particulières :

- Les menus proposés dans le cadre du challenge sont élaborés par la cuisine centrale, ils correspondent à la réglementation en terme d'équilibre alimentaire (Recommandation nutrition GEMRCN version 2.0-juillet 2015, **annexe 4.2, populations en métropole, fréquence des services des aliments pour les enfants scolarisés ; les adolescents et les adultes**) ;
- Chaque site participant au challenge est libre de l'animation et des modalités de mise en œuvre dans le cadre du challenge ;
- La définition de chaque type de déchets à peser est précisé sur le document « tableau des pesées » ;
- Les pesées sont à indiquer en gramme ;
- Les pesées pour l'eau et la poubelle grises sont facultatives.